

L'an deux mille huit, le 18 Février à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,

Madame Patricia CHARBOIS, Monsieur Daniel FAYE, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,

Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,

Monsieur Roland LEROY, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Jean-Claude FOURRIE, Monsieur Franck PAILLOUX.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,

Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSSSELIN, Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Jean Pierre GILLET, Madame Françoise STERCHELE.

Etaient absents excusés : Madame Isabelle BRUAUX, Monsieur Bernard LANDRY.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MURO accepte cette désignation.

Le compte-rendu du précédent Conseil de la Communauté de Communes du 4 Février 2008 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président demande à l'assemblée une modification de l'ordre du jour. Le point relatif à la création d'un poste de vacataire est supprimé.

Par contre, sera ajouté un point portant sur le vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les 5 communes de la Communauté de Communes.

Après accord du Conseil, Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

I – Compte de gestion 2007 du Receveur :

Madame le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le Trésorier en poste à Pontault-Combault et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Article unique : Adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2007.

II – Vote du Compte Administratif 2007 :

Madame le Président s'est absentée pendant le vote du compte administratif.

Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes préside l'Assemblée pour la présente délibération.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président, président de séance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants

Article unique : Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2007, conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice	742 075,48 €
- Dépenses de l'exercice	689 684,86 €
- Résultat de l'exercice.....	52 390,62 €
- Résultat antérieur reporté	580 513,59 €
- Résultat de clôture	632 904,21 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice	30 184,05 €
- Dépenses de l'exercice	102 530,25 €
- Résultat de l'exercice	- 72 346,20 €
- Résultat antérieur reporté	1 089,20 €
- Résultat de clôture	- 71 257,00 €

III – Affectation des résultats du Compte Administratif 2007:

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L2121-29, L2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération N° 07-2008 du 18 Février 2008 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1^{er} : Décide d'affecter 71 257,00 € au compte 1068 du Budget Primitif 2008.

Article 2: Décide d'affecter 561 647,21 € au compte R 002 du Budget Primitif 2008.

IV – Vote des taux d'imposition 2008 :

Madame le Président propose les taux d'imposition présentés au cours du Débat d'Orientations budgétaires du précédent Conseil.

Monsieur Daniel CHEVALIER s'interroge sur le taux de taxe de foncier non bâti. Monsieur Gérard DEBOUT précise que les 8 000 ha de surface agricole de la Brie Boisée n'apportent que très peu de ressources.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-1,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 quinquies C,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président,

Vu le Compte-rendu de la Commission des Finances du 21 Janvier 2008,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2008 :

Taxe d'habitation : 2,04 % au lieu de 1,94 %

Taxe foncière (bâti) : 3,44 % au lieu de 3,28 %

Taxe foncière (non bâti) : 10,06 % au lieu de 9,58 %

Taxe professionnelle : 1,93 % au lieu de 1,84 %

V – Vote des taux de TEOM 2008 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L.2224-13 et L.5211-1,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1639 A et 1609 quinquies C,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : Adopte les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par commune pour l'année 2008, selon la répartition ci-dessous :

- Ferrières-en-Brie : 8,17 %

- Favières : 11,48 %

- Villeneuve Saint Denis : 11,21 %

- Pontcarré : 12,22 %

- Villeneuve le Comte : 12,66 %.

VI – Vote du Budget Primitif 2008 :

Madame le Président propose le budget et fait un tour de table.

Monsieur Tony SALVAGGIO réitère sa demande faite lors du dernier conseil communautaire portant sur le Transport à la Demande. Il rappelait qu’il serait opportun de bénéficier de subvention.

Madame le Président précise que le dossier est bien à l’étude.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L. 2121-29 et L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de budget,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président,

Vu le compte-rendu de la Commission des Finances du 21 Janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

A l’unanimité

Article unique : Adopte le Budget Primitif 2008 qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	2 016 265,21 Euros
- Recettes de fonctionnement :	2 016 265,21 Euros
- Dépenses d’investissement :	422 757,00 Euros
- Recettes d’investissement :	422 757,00 Euros.

VII – Questions diverses :

➤ Madame Le Président rappelle qu’il s’agit de la dernière réunion du conseil communautaire avant les élections municipales du mois de mars 2008.

Elle tient à remercier l’ensemble des conseillers communautaires pour leur travail et leur dévouement. Elle salue plus particulièrement les Vice-présidents.

Elle témoigne toute sa sympathie à l’égard des élus qui ne se représentent pas notamment M. FAYE et Mme STERCHELE.

Elle explique que la Communauté de Communes de la Brie Boisée est désormais connue.

La bonne gestion financière de la Communauté de Communes a permis de mener des actions en faveur de la culture, de l’urbanisme, des chantiers verts ou encore de l’enfance et de la jeunesse. Ces actions ont contribué à cette reconnaissance.

➤ Monsieur Philippe MURO présente le bilan de la soirée Sophie LELEU qui s’est déroulée à l’église de Favières le samedi 16 février. Le déficit apparaît moins important que prévu, : soit :1 836 € La fréquentation s’établit à 68 personnes.

Il rappelle également que la prochaine manifestation « un Air de Famille » se déroulera le 15 mars 2008 à Favières. Le bénéfice sera reversé à l’association « le rire-médecin » qui s’occupe du bien-être des enfants hospitalisés.

➤ Monsieur Jean-Claude MARTINEZ rappelle que les communes doivent proposer des chantiers aux « Chantiers Verts » avant le prochain comité de pilotage qui aura lieu le 18 février.

VII – Questions diverses (Suite) :

➤ Monsieur Franck PAILLOUX est satisfait de la démarche d'ouverture et de transparence effectuée pour le choix des prestataires des séjours été 2008 et hiver 2009. Il a trouvé intéressant que les élus de la Communauté de Communes de la Brie Boisée aient été consultés.

➤ Madame Mireille MUNCH présente aux membres du bureau la note émanant de l'Association des Maires de France intitulée « Note d'information sur l'élection des délégués dans les EPCI et les syndicats mixtes suite au renouvellement général des conseils municipaux ».
Cette note permet de préparer les prochaines réunions des conseils municipaux et communautaires suite aux élections municipales du mois de mars.

La séance est levée à 21 heures 45.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 7 AVRIL 2008.

Fait à PONTCARRE, le 21 Février 2008
Le Président,

Mireille MUNCH